

Bip Tranquille

Une téléassistance discrète et rassurante, à vos côtés en permanence.
Service de Téléassistance

POUR QUI ?

- Vous êtes retraité(e) ou en situation de handicap.
- Vous vivez chez vous ou en résidence.
- Vous habitez dans le Bas-Rhin.

LES PRESTATIONS

Nous mettons à votre disposition un outil de téléassistance qui favorisera votre maintien à domicile.
Il s'agit d'un transmetteur téléphonique, fourni et entretenu par nos soins, qui participe efficacement à la lutte contre l'isolement.

le bip
TRANQUILLE

COMMENT ÇA MARCHE ?

LE BIP TRANQUILLE SE COMPOSE DE DEUX ÉLÉMENTS :

- un émetteur léger, **étanche** (pendentif ou montre) à conserver sur soi,
- un transmetteur fixe posé près du téléphone

SIMPLE, RAPIDE ET RASSURANT

- Inutile de décrocher le téléphone : une simple pression sur l'émetteur suffit. En quelques secondes, vous entrez en contact avec un opérateur de la centrale d'écoute : l'Alsacienne de Protection, qui identifie la provenance de l'appel et noue le dialogue.
- Selon les cas, l'opérateur conseille, réconforte ou fait intervenir le réseau de voisinage. Si nécessaire, il fait appel à un médecin ou à un service d'urgence.

LA PRÉSENCE RASSURANTE DU RÉSEAU DE VOISINAGE...

- Parents, amis, voisins: il n'en faut pas davantage pour vous constituer un réseau de voisinage qui, le jour venu, saura se mobiliser pour vous rassurer ou intervenir à la demande de l'opérateur. Une société de professionnels peut remplacer le réseau de voisinage.
- Le Bip Tranquille constitue autour de vous un véritable «**filet de sécurité**».



LES GARANTIES D'UN SERVICE DE QUALITÉ

- Une équipe expérimentée garantit une intervention rapide, efficace, et une maintenance de qualité.
- Une centrale de proximité, dialectophone, dont le personnel apporte une tranquillité d'esprit aux abonnés et à leur famille.
- Afin de détecter tout risque de panne, des tests de vérification du bon état du matériel et des lignes téléphoniques sont effectués chaque semaine à distance.



COMBIEN ÇA COÛTE ?

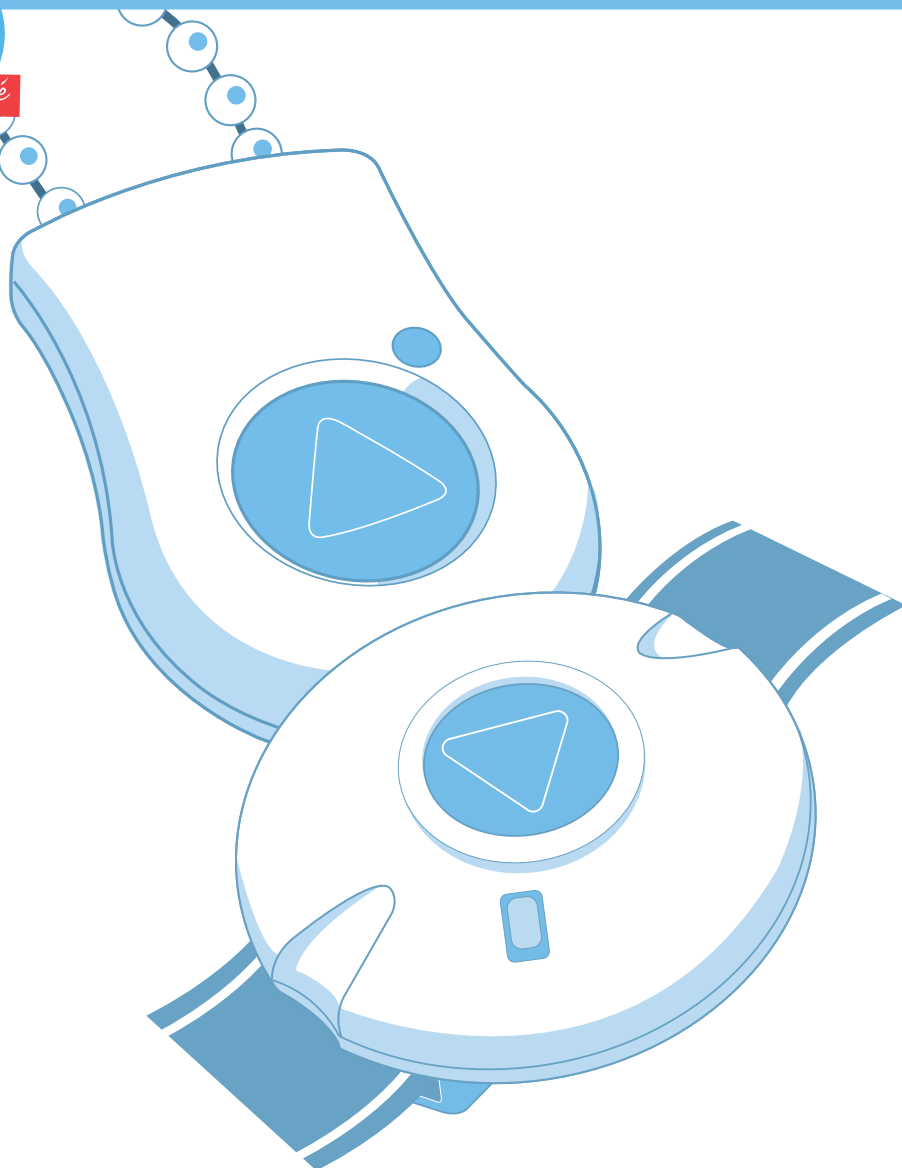
L'abonnement mensuel est calculé sur la base de votre avis d'imposition.

- Le Conseil Général du Bas-Rhin participe aux frais d'abonnement et d'installation au titre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).
- La Ville de Strasbourg participe sous certaines conditions.
- Certaines communes ont signé une convention avec le Bip Tranquille permettant d'obtenir une participation sur le montant de l'abonnement.
- Certaines caisses de retraite apportent également un soutien financier à leurs ressortissants.
- La Téléassistance Abrapa entre dans le champ des services à la personne. À ce titre, l'Abrapa a obtenu l'agrément simple.
- Les abonnés du Bip Tranquille bénéficient ainsi d'une réduction d'impôt égale à 50 % des dépenses liées à la Téléassistance.

➤ Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de régler votre abonnement avec un Chèque Emploi Service Universel (CESU).

CHÈQUE
EMPLOI
SERVICE
UNIVERSEL

Accepté



NOUS CONTACTER ?

BIP TRANQUILLE TÉLÉASSISTANCE • www.abrapa.asso.fr
5 rue Gay Lussac • 67201 Eckbolsheim
Tél. 03 88 37 22 35 • biptranquille@abrapa.asso.fr
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00